Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_045-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_045

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 10 avril 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Maryline DUFÉE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Emmanuel GOMEZ

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_045-DE

10- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Christine COLAS, Maire

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 731-4 du code général de la fonction publique ;

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association qui propose une offre de prestations sociales à destination des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que l'adhésion de la commune de Pleurtuit au CNAS depuis le 1er janvier 2019 s'inscrit dans la politique générale de la collectivité en matière d'action sociale ;

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué des élus chargé de représenter la commune au sein du CNAS ;

Considérant la proposition de M. Alain BARBÉ de se porter candidat ;

Le conseil municipal procède au vote d'un délégué. À l'unanimité, il décide de procéder à cette élection à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE M. Alain BARBÉ comme délégué de la commune de Pleurtuit auprès du CNAS.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Emmanuel GOMEZ